

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 8 JANVIER 1846.

Le budget que M. Lacave-Laplagne a présenté samedi à la chambre des députés vient témoigner encore une fois de la déplorable direction donnée à l'administration des finances. Toujours la même voie de déficit que l'on suit avec une persistance incroyable ! toujours les mêmes habéleries, les mêmes cris de prospérité, d'accroissement de la fortune publique ! C'est là le vieux thème que l'on répète, la vieille chanson avec laquelle on endort les plaintes du pays.

Lorsque, en 1845, M. le ministre des finances présentait le budget de 1844, il crut devoir donner un état de situation, et il estima les découverts laissés par les exercices précédents à la somme de 371,609,000 f.

L'exercice de 1845 présente, dans le service ordinaire qui vient d'être clos récemment, un déficit de 59,826,000

Celui de 1844, quoique dans une situation meilleure, offre un découvert qui s'élève à environ 7,917,000

Il est à remarquer que cet exercice et les suivants ne sont pas réglés, et que les chiffres qui s'y rapportent ne sont pas définitifs ; il serait donc fort possible que le déficit fût d'une somme plus considérable que celle portée ici.

L'exercice 1845 présente, après défalca-tion des crédits annulés, un excédant de dépenses de 14,361,000

Celui de 1846 se soldera, d'après les prévisions de M. le ministre, par un découvert de 24,635,000

Enfin l'exercice 1847, dont le budget présenté samedi semble être soldé par un excédant de recettes de trois millions cent cinquante-trois mille francs, présentera, grâce aux crédits supplémentaires dont le ministre ne se passera pas, un déficit que l'on évalue dès aujourd'hui à environ 25,000,000

Total. 485,368,000 f.

C'est donc un déficit de quatre cent quatre-vingt-trois millions en sept ans. Vous pensez peut-être que M. le ministre des finances aura quelque souci d'une pareille situation, qu'il va chercher d'une manière sérieuse à l'améliorer. Vraiment vous connaissez bien mal ces gens-là ; ils ont tant de ressources dans l'esprit, que rien ne les inquiète, que rien ne les embarrasse.

Un moyen tout simple, tout naturel d'économie s'offre d'abord : quand les dépenses excèdent les recettes, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est à coup sûr de diminuer d'autant les premières ; oui, voilà ce que tenteraient des hommes ordinaires, mais des esprits supérieurs comme nos ministres imaginent tout autre chose. Que leur importe le déficit ? les réserves de l'amortissement sont la mine féconde dans laquelle ils puisent avec une facilité qui entretient leur prodigalité.

Ainsi, grâce à l'emploi d'une partie de cette réserve, le découvert ancien n'est plus que de 534,996,000 f. En ce moment, les réserves réalisées de 1842 à 1845 inclusivement s'élèvent à 284,610,000 f., et si les évaluations de 1846 ne sont pas dépassées, le ministre des finances n'aura à prélever sur les réserves de ladite année que 70,383,000 f. ; or, comme ces réserves devront être de 81 millions, il espère pouvoir commencer dès 1846 à rembourser les avances faites par la dette flottante pour le service des grands travaux publics, et cela au moyen de 11 millions de réserves qui excéderaient les besoins.

Voilà en quoi consiste l'habileté de nos financiers officiels. Un service est établi par une loi ; chaque année les chambres votent un crédit spécialement destiné à l'assurer, et chaque année les ministres, se jouant de la loi, méconnaissant la volonté du pouvoir législatif, changent la destination du crédit, prennent à pleines mains dans le trésor public, assurés qu'ils sont de trouver toujours une ressource pour couvrir leurs folles dépenses.

On crie aux ministres : Mais puisque, en réalité, vous n'amortissez pas, supprimez le crédit alloué pour cet objet ; n'écrivez pas un mensonge dans le budget. Ils se gardent bien de suivre de tels conseils. Ils veulent bien consentir à rendre compte après avoir employé les fonds, mais on ne saurait obtenir qu'ils se renferment dans les limites qui leur sont tracées. L'amortissement est un fonds commun où tous les ministères vont puiser à leur aise. Les chiffres établissent que tous les budgets se soldent par des déficits, M. le ministre des finances l'avoue, et il lui serait difficile de le nier ; mais cela n'empêche pas de dire à la chambre que l'état de nos finances est satisfaisant.

Il fallait bien exprimer cette idée si contraire à la vérité pour oser venir proposer une augmentation de dépenses à partager entre tous les départements, dépenses que nous aurons à examiner plus tard dans leurs détails. Si quelques unes nous paraissent dès aujourd'hui justes et utiles, d'autres nous semblent tout-à-fait inopportunes, inacceptables. Ce n'est pas quand le budget se règle par des découverts, quand on prend à l'amortissement ce que la loi lui attribue, quand on augmente chaque année la dette publique, quand de tous les côtés les citoyens élèvent de justes plaintes sur l'énormité de l'impôt, ce n'est pas ce moment que l'on devrait choisir pour augmenter encore les charges. Mais tant de gens prennent part au budget ! Le gouvernement a besoin de se créer des amis, et il est bien juste que la nation paie leur fidélité.

M. le président de la chambre de commerce nous adresse le document suivant, en nous invitant à le publier :

COMMUNICATION RELATIVE AU COMMERCE AVEC LE CHILI.

Il vient, en général, par année, de Canton à Valparaiso et Lima, deux ou trois navires sous pavillon des Etats Unis. Leurs chargements se composent de soieries, thé, sucre pris à Manille, et de quelques autres articles, tels que nattes et meubles en jonc, meubles en bois laque, objets d'ivoire travaillés, cigares de Manille, mais tous ces articles en très petite quantité, à l'exception des soie-

ries et du thé, dont il se fait une immense consommation au Chili, où il remplace pour la classe aisée le *maté* des pauvres gens et des vieillards de la classe riche qui en ont contracté l'habitude.

Déjà on a fait connaître les efforts qui avaient été faits pour obtenir de nos fabricants des imitations de plusieurs sortes de châles de Chine. Aujourd'hui cela serait sans objet. La France n'a plus à craindre les produits de Chine, qui passent de mode à tel point que les navires américains le *Lark* et le *Congress*, venus de Canton depuis peu, ont apporté en soieries des imitations imparfaites des nouveautés françaises, lesquelles, avant deux ou trois ans, remplaceront dans leur totalité les soieries chinoises.

En général, le Chili ne veut plus que des nouveautés françaises, et, cette année, Lima, qui est un gouffre pour les soieries, les a admises avec empressement.

La Chine n'est donc plus à craindre ici pour Lyon, et ce résultat est dû aux efforts soutenus de notre commerce, et notamment à une maison dont la réputation ne saurait se démentir.

Les navires qui repartent pour la Chine, après s'être défaits à Valparaiso d'une partie de leurs cargaisons, vont déposer le reste au Callao, et c'est de ce port qu'ils se rendent, pour l'ordinaire, directement à Canton, où ils portent du cuivre pris sur la côte du Chili, et le plus souvent des piastres fortes.

Par suite, un chargement de Chine a besoin, pour couvrir ses frais d'aller et retour pour un voyage de quinze mois, d'augmenter de 50 à 60 fr. le coût sur les lieux, sans quoi il ne pourrait pas faire le pair ici.

L'Allemagne, la Suisse surtout, sont, en ce moment, plus à craindre encore pour nous que l'Angleterre. L'Allemagne se livre avec une persévérance incroyable à l'imitation souvent heureuse de tout ce qui sort de nos fabriques : soieries, toiles, cotonnades, étoffes de laine, rubans, rien n'échappe à sa contrefaçon. Elle nous a enlevé les veaux vernis, et va en faire autant des veaux cirés.

Le seul avantage, peut-être, que nous conservons sur elle, comme on l'a déjà fait remarquer, c'est que nécessairement ses imitations ne peuvent arriver dans ces pays éloignés que quelques mois après que nos produits y sont déjà parvenus. Faible sauvegarde, que les accidents et les retards de la navigation peuvent souvent rendre nulle, et qui le devient, en outre, forcément, si nos marchandises n'ont pas été écoulées assez promptement. Il en résulte, d'ailleurs, que nos négociants, pour éviter une concurrence qui pourrait leur être funeste, se trouvent obligés de vendre aux premiers prix offerts, et d'avilir, presque en les recevant, des articles qui auraient pu se soutenir long-temps.

Il serait donc de la plus haute importance de rechercher par quelles causes l'Allemagne parvient à produire et à vendre les mêmes objets que nous à meilleur marché ; de savoir si cela tient à la navigation, au mode de transmission seulement, au bas prix des matières premières, de la main d'œuvre ou de la fabrication. C'est de ce côté que doivent se porter et la sollicitude du gouvernement et l'attention de nos chambres de commerce. L'Allemagne, la Suisse, deviennent pour Lyon et Saint-Etienne des ennemies mortelles. Si nous n'y prenons garde, bientôt nous ne pourrions lutter quant aux prix.

L'Allemagne nous ôte chaque jour la vente de nos mérinos unis, et va nous exclure du marché. Pas un de nos articles de Lyon et de Nîmes ne lui échappe. Des imitations de tout ce que nous faisons à Lyon sortent de ses ateliers, beaucoup avec réussite, et tous se donnant à de bas prix.

La Suisse a tué au Chili le commerce de Saint-Etienne ; l'Allemagne n'a pas atteint le degré de sa perfection pour les listons et les

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 JANVIER.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Professeur, M. Maignien (1).

Notice sur Montesquieu. — Portrait de Montesquieu. — Critique générale de l'ouvrage intitulé : *Lettres Persanes*. — Citations propres à faire connaître l'esprit de ce livre. — Jugement de Voltaire.

Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, ancien président à mortier au parlement de Bordeaux, de l'Académie française, de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Prusse, et de la Société royale de Londres, naquit au château de la Brède, près de Bordeaux, le 18 janvier 1689, d'une famille noble de Guienne. Son trisaïeul, Jean de Secondat, maître d'hôtel de Henri II, roi de Navarre, et ensuite de Jeanne, fille de ce roi, qui épousa Antoine de Bourbon, acquit la terre de Montesquieu d'une somme de dix mille livres que cette princesse lui donna par un acte authentique, en récompense de sa probité et de ses services. Henri III, roi de Navarre, depuis Henri IV, roi de France, érigea en baronnie la terre de Montesquieu, en faveur de Jacob de Secondat, fils de Jean, d'abord gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, et ensuite mestre-de-camp du régiment de Châtillon. Jean-Gaston de Secondat, son second fils, ayant épousé la fille du premier président du parlement de Bordeaux, acquit dans cette compagnie une charge de président à mortier. Il eut plusieurs enfants, dont un entra dans le service, s'y distingua, et le quitta de fort bonne heure. Ce fut le père de Charles de Secondat, auteur de *L'Esprit des Loix*.

On voit par ces détails que la noblesse d'origine ne manquerait pas à Montesquieu, s'il n'avait su en acquérir une plus grande par la supériorité de son génie.

Le nom de Montesquieu rappelle un des génies les plus étonnants, les plus vastes et les plus patients qui aient honoré la France. On peut dire de lui, comme du philosophe d'Ardère, qu'il n'a rien négligé pour s'instruire, qu'il a quitté son pays pour mieux connaître la vérité, qu'il a vu

(1) Nous croyons devoir faire observer que toutes les idées développées par M. Maignien dans sa quatrième leçon n'ont pas été exactement reproduites dans notre dernier feuillet, non que ces idées ne nous aient paru convenables ou suffisamment intéressantes, mais parce que nous avions égaré certaines notes qui y avaient rapport. Voici du reste le canevas de cette leçon : Cour de Louis XIV et de Louis XV. — Livre du père Quesnel, condamné par le pape. — Dubois cardinal. — Les *Lettres Persanes*. — Esprit voltairien de ce livre. — Jugement de Voltaire.

Les idées de cette leçon qui n'ont pas été développées trouveront leur place dans ce feuillet et les suivants :

tous les personnages illustres de son temps. Il y eut toutefois cette différence entre le philosophe grec et le philosophe français, que le second voyageait pour instruire les hommes, et le premier pour s'en moquer.

Montesquieu n'examinait pas avec la prévention d'un enthousiaste, ni avec l'austérité d'un cynique. Il disait que l'Allemagne est faite pour voyager, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y penser, et le beau pays de France pour y vivre. Son ardeur pour la science est grande, et celle de la communiquer ne l'est pas moins. Il semble avoir pris pour devise cette maxime d'un philosophe latin : *Nihil prodest scientia quam mihi uni scilicet sum* (elle ne sert de rien cette science qu'on ne sait que pour soi).

L'amour du travail, de la liberté et de la patrie semble avoir occupé exclusivement son âme. Quand on songe aux nombreux matériaux qu'il lui a fallu rassembler pour élever le vaste édifice de *L'Esprit des Loix*, notre imagination demeure étonnée, et nous nous demandons si un seul homme est capable de tant de choses. Montesquieu paraît avoir médité plus qu'aucun autre cette vérité, que la liberté n'est pas un bien qui ne coûte rien, et que, si on l'estime beaucoup, il faut estimer peu tout le reste. Quel homme jamais a plus mérité de la patrie que Montesquieu ? N'a-t-il pas fait pour les lois ce que Descartes a fait pour la philosophie, ce que Bacon a fait pour les sciences naturelles, ce que Socrate et Platon ont fait pour la vérité ?

Montesquieu est toujours modéré, toujours vrai, fin et délicat, plein d'une plaisanterie qui est toujours de bon goût. Son éloquence est solide et profonde ; elle a quelque chose d'original et de sublime comme celle de Bossuet, de précis, de fort et d'énergique comme celle de Tacite, deux auteurs que Montesquieu avait dû mûrement méditer. Son style porte un caractère spécial d'indépendance et de liberté, qui est dû aux matières qu'il traite ; il est toujours la forme la plus vraie d'une opinion fortement défendue.

En parlant de la *Germanie* de Tacite, Montesquieu disait : « Il est petit ce livre ; mais c'est le livre de Tacite, qui dédaignait les détails parce qu'il embrassait tout d'un seul regard. » On pourrait en dire autant de Montesquieu. Il saisit toujours les branches fécondes de son sujet, et sait renfermer en très peu d'espace un grand nombre d'objets distinctement aperçus et rapidement présentés sans fatiguer le lecteur. En laissant beaucoup voir, il laisse encore plus à penser. Avant Montesquieu, cette étrange faculté n'avait été accordée qu'à un seul écrivain, à Tacite. Cette critique est vraie ; nous en trouvons une preuve convaincante dans la préface du livre intitulé : *Le Temple de Gnide*, où Montesquieu dit en propres termes : « Si les gens plus graves désiraient de moi quelque ouvrage moins frivole, je suis en état de les satisfaire ; il y a trente ans que je travaille à un livre de douze pages, qui doit contenir tout ce que nous savons sur la métaphysique, la politique et la morale, et tout ce que de très grands auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils ont donnés sur ces sciences-là. » D'après cela, il ne faut pas s'étonner qu'il demande au bibliothécaire d'un couvent à quoi peuvent

être bons tous les in-folios qu'on a écrits pour expliquer la Bible.

En 1755, la gazette de Londres, appelée *Evening-Post* (Poste du Soir), fit l'éloge de Montesquieu en ces termes :

« Le 10 février est mort à Paris, universellement et sincèrement regretté, Charles de Secondat, baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Bordeaux. Ses vertus ont fait honneur à la nature humaine, et ses écrits à la législation. Ami de l'humanité, il en soutint avec force et avec vérité les droits indubitables et inaliénables, et il posa dans son propre pays, dont les préjugés, en matière de religion et de gouvernement, ont excité pendant long-temps ses gémissements. Il entreprit de les détruire, et ses efforts ont eu quelques succès. Ses ouvrages rendront son nom célèbre et lui survivront aussi long-temps que la droite raison, les obligations morales et le véritable esprit des lois seront entendus, respectés et conservés. »

Montesquieu, nullement empressé de se montrer au public, semblait attendre, selon l'expression d'un grand génie, un âge mûr pour écrire. Ce ne fut qu'en 1721, âgé de trente-deux ans, qu'il mit au jour les *Lettres Persanes*. Cet ouvrage eut un débit si prodigieux que les libraires mirent tout en usage pour en avoir des suites ; ils allaient tirer par la manche tous ceux qu'ils rencontraient : « Monsieur, disaient-ils, faites-moi des lettres persanes. »

La peinture des mœurs orientales, réelles ou supposées, de l'orgueil et du flegme de l'amour asiatique, n'est que le moindre objet de ces lettres ; elle n'y sert, pour ainsi dire, que de prétexte à une satire fine de nos mœurs et à des matières importantes que l'auteur approfondit, en paraissant glisser sur elles. Dans cette espèce de tableau mouvant, Usbek expose surtout, avec autant de légèreté que d'orgueil, ce qui a le plus frappé parmi nous ses yeux pénétrants : notre habitude de traiter sérieusement les choses les plus futiles, et de tourner les plus importantes en plaisanterie ; nos conversations si bruyantes et si frivoles ; notre ennui dans le sein du plaisir même ; nos préjugés et nos actions en contradiction continuelle avec nos lumières : tant d'amour pour la gloire joint à tant de respect pour l'idole de la faveur ; nos courtisans si rampants et si vains ; notre politesse extérieure et notre mépris réel pour les étrangers, ou notre prédilection affectée pour eux ; la bizarrerie de nos goûts, qui n'a rien au-dessous d'elle que l'empressement de toute l'Europe à les adopter ; notre dédain barbare pour deux des plus respectables occupations d'un citoyen, le commerce et la magistrature ; nos disputes littéraires si vives et si inutiles ; notre fureur d'écrire avant de penser, et de juger avant de connaître. A cette peinture vive, mais sans fiel, il oppose, dans l'apologue des Troglodytes, le tableau d'un peuple vertueux devenu sage par le malheur, morceau digne du Portique. Ailleurs, il montre la philosophie long-temps étouffée, repaissant tout-à-coup, regagnant par ses progrès le temps qu'elle a perdu, pénétrant jusque chez les Russes à la voix d'un génie qui l'appelle ; tandis que chez d'autres peuples de l'Europe la superstition empêche la lumière qui les environne de toutes parts d'arriver jusqu'à eux. Enfin, par les prin-

rubans; mais elle en fabrique en abondance, et les donne à des prix tels, que nos commerçants sont obligés d'aller chercher à Bâle ou à Crefeldt les articles que Saint-Etienne leur fournissait précédemment.

Lima consomme immensément de soieries, et il est facile de voir que nos modes y ont déjà pris racine. On peut donc prédire que bientôt elles y battront le commerce de la Chine comme au Chili.

Paris, le 6 janvier 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs sera très probablement appelée à se réunir demain dans ses bureaux à l'effet d'y examiner le projet d'adresse préparé par la commission qu'elle a nommée. C'est pour la forme que cette réunion aura lieu; car il n'y a pas d'exemple que depuis quinze ans la pairie ait jamais modifié les projets d'adresse qui lui étaient soumis. Toutes les fois qu'il y a eu lieu pour elle de voter sur des documents de cette nature, elle s'est scrupuleusement interdit de rien faire qui pût donner à penser qu'elle n'était pas entièrement satisfaite du travail de sa commission. Il y a donc lieu de croire que cette année les choses se passeront encore de la même manière.

C'est jeudi de la discussion du projet d'adresse s'ouvrira en séance publique. D'après les dispositions de l'assemblée, une seule séance semblait devoir suffire à cette discussion; mais il paraît que le ministère lui-même s'est effrayé du fâcheux effet que pourrait produire sur le public le spectacle d'une assemblée à qui trois ou quatre heures suffisent pour passer en revue toute la politique de la France. Des démarches auraient donc été faites auprès de plusieurs amis du cabinet pour qu'ils veuillent bien interpellier MM. les ministres et leur fournir ainsi les moyens de donner une certaine consistance au débat. C'est la première fois, nous le pensons, qu'on aura été forcé de recourir à un tel stratagème pour montrer que la pairie n'est pas un corps politique complètement annulé, et qu'elle se prend encore au sérieux.

L'année dernière, M. Molé avait demandé la parole à l'ouverture même de la discussion, et il avait dirigé contre le cabinet certaines accusations qui, dans sa bouche, ne manquaient pas de portée, et qu'à son point de vue il pouvait croire assez graves pour renverser les hommes qu'il attaquait. La tentative n'ayant pas réussi, M. Molé ne la renouvellera pas cette année; il la renouvellera d'autant moins que ses amis et lui, en se liguant contre M. Guizot et ses collègues, n'avaient d'autre but que de prendre leurs places, et que, par suite de la fusion qui s'est opérée entre la gauche et le centre gauche, ce n'est plus à leur profit que le cabinet pourrait être aujourd'hui renversé. Or, comme la jalousie, la vanité ou l'intérêt personnel étaient les seuls mobiles de leur conduite, il n'y a pas à craindre aujourd'hui qu'ils s'abandonnent à des démonstrations dont ils n'ont rien à attendre.

Quant à la chambre des députés, la commission qu'elle a chargée de rédiger son projet d'adresse n'avait pas encore nommé son rapporteur aujourd'hui à quatre heures. Il est très probable que le choix de la commission tombera sur M. Vitet, homme agréable à M. Guizot, et qui a d'ailleurs l'avantage d'être une espèce de justemilieu entre M. de Peyramont, conservateur furieux, et M. Bignon, qui soutient bien la politique du système, mais qui ne la soutient pas toujours avec l'ardeur et l'entrain que le système exige de ses amis.

C'est lundi que M. Vitet soumettra son travail à la chambre, et il paraît dès à présent décidé que la discussion en séance publique sera fixée au jeudi 15 janvier. D'ici là, la chambre s'occupera, dans ses bureaux, de la nomination des commissaires du budget et de l'examen préalable qui doit précéder ces nominations, et certes, si elle veut faire cet examen en conscience, elle ne se plaindra pas des huit jours qu'il lui aura été donné d'y consacrer.

— Le *Journal des Débats*, en constatant hier les triomphes récents du parti dont il est l'organe, disait à l'opposition qu'il fallait qu'elle renouât désormais à chanter la *Marseillaise*. Le *National* dit à ce propos: « Pour un courtisan, le mot est singulièrement hasardé et maladroit; car enfin, ce n'est pas seulement le peuple qui, il y a cinq ans, chantait la *Marseillaise* au bruit lointain de l'attentat de Beyrouth. La couronne elle-même, comme on dit en style parlementaire, entonnait alors le refrain populaire. Les échos de Saint-Cyr ne l'ont pas encore oublié. La couronne, dans une allocution aux jeunes élèves de l'école, parlait de convertir les socs de charrue en épées pour combattre les vieux ennemis de la

France, et le *Journal des Débats* applaudissait. Aujourd'hui la *Marseillaise* n'est plus de mode, elle ne peut servir pour le moment à duper personne. Qu'on n'en parle donc plus, nous le voulons bien; mais, avant de lui jeter à pleines mains le ridicule et le mépris, il aurait fallu se rappeler qu'elle a eu l'honneur d'être chantée par une bouche royale, non pas seulement en juillet, mais il y a moins de six années. Ce n'est pas le tout d'être modeste, il faudrait encore être poli surtout envers les têtes couronnées. »

— On a annoncé hier à la Bourse un nouveau sinistre. Un banquier, qui a pris depuis un an une part active à la formation de plusieurs chemins de fer, et qui, en dernier lieu, était dépositaire d'une des compagnies du chemin de fer de Lyon qui n'ont pas été admises dans la fusion générale, a pris la fuite en emportant, dit-on, des sommes considérables. La nouvelle de cette disparition a causé autant d'indignation que de surprise. Plainte a été portée au parquet. Plusieurs intéressés se sont mis à la poursuite du banquier, que la police fera peut-être aussi poursuivre, si le télégraphe n'est pas retenu pour le besoin des tripotages électoraux.

— Les barons, marquis, princes et ducs de la finance ne sont guère plus heureux que MM. les notaires, depuis quelque temps. « Il faut convenir, disait-on déjà il y a un mois à un conservateur, à propos de la déconfiture de MM. Isot et Falcou et des embarras d'un banquier heureusement pour lui en relations officielles avec la banque de France, il faut convenir que la nouvelle aristocratie d'argent se fonde sous de tristes auspices. — Bah! répondit le factieux conservateur, Rome, qui fut la maîtresse du monde, ne fut dans le principe qu'une troupe de voleurs! »

Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle*:

« On raconte une assez bonne histoire dans laquelle figurerait un de nos députés. M. P... n'aura pas tardé, si, comme on l'assure, le fait est exact, à justifier ce que nous avons dit souvent, que la députation se transforme en courtage électoral. Voici des détails:

Deux jeunes gens, dont l'un serait avocat à Metz et l'autre nous est totalement inconnu, postulaient au ministère pour obtenir une étude de notaire vacante à Saint-Avold. L'avocat de Metz court à Paris et se présente dans les bureaux, où on lui dit: « Votre compéteur est appuyé par M. le général Schneider, député de son arrondissement; tâchez, de votre côté, d'être appuyé par deux députés, et vous l'emporterez très certainement. — J'ai précisément, répond-il, l'appui de deux députés: M. Ardant a écrit en ma faveur, et M. P..., qui me veut du bien, m'a formellement promis que dès son arrivée à Paris il agirait personnellement pour moi. — Eh bien! lui répond-on, s'il en est ainsi, votre nomination est assurée. » Il paraît que les faveurs ne s'obtiennent plus aujourd'hui autrement et que les emplois s'enlèvent à coups de députés.

De fortune, en sortant des bureaux, l'avocat de Metz rencontre M. D... « Monsieur, lui dit-il, j'ai l'assurance que ma nomination est certaine, si vous voulez bien tenir la promesse que vous m'avez faite et dire un mot pour moi au ministère. — Mon cher monsieur, lui répond le législateur en tige neuve, il est vrai que je vous ai promis mon appui, car je vous connais pour un homme très honnête et très capable; mais j'ignorais alors que votre compéteur eût des parents à Méclevues. — Eh bien? — Eh bien! vous comprenez que je ne puis pas agir contre un candidat qui a des parents à Méclevues. — Mais la raison? — La raison, c'est que ses parents sont électeurs et que Méclevues fait partie de mon collège électoral. Un bon député, vous le comprenez, se doit avant tout à ses électeurs. — Ah!... »

L'avocat resta atterré; mais comme il est homme de mérite et digne: « Monsieur, reprit-il, je ne vous demande rien qu'une seule chose: veuillez m'accompagner dans les bureaux, où j'ai dû m'écarter de votre promesse positive, et où l'on pourrait me prendre pour un hâbleur, d'après ce que j'ai dit et d'après ce que vous allez faire... »

— ... Il est, Monsieur, trois heures et demie; Certain devoir pieux me demande là-haut, Et vous m'excuserez de vous quitter si tôt.

Mais je vais à la chambre voter pour M. Sauzet. Oh! que n'avez-vous seulement quelques parents électeurs à Méclevues! » Et le député court encore.

Le lendemain, le candidat de Méclevues était, dit-on, nommé notaire à la résidence de Saint-Avold, qui est tout plein de cette histoire.

Que dites-vous de ce trait, si les détails en sont réels? N'est-il

pas joli, et ne peint-il pas du même coup l'époque, la députation, le ministère et tout le système? »

On écrit de Montmédy au *Journal de la Meuse*:

« Voici une nouvelle preuve de l'absurdité de notre système électoral. M. le général Jamin, député de Montmédy, ne paye plus aujourd'hui le cens d'éligibilité. Cependant M. Jamin, quoique incapable de par la loi de 1831, va participer, pendant un an encore, à la confection des lois, et son vote décidera peut-être le maintien ou la chute d'un ministère. M. Jamin peut faire aujourd'hui un bon législateur; demain il ne le pourra plus, parce que la mort de sa femme lui a enlevé quelques francs de contributions.

« Un système qui entraîne des conséquences aussi absurdes n'est-il pas jugé? Que M. Jamin se console du reste; s'il ne peut plus participer à la confection des lois comme député, il y participera comme pair de France. Sa boule retrouvera au Luxembourg la valeur qu'elle a perdue au Palais-Bourbon. »

Nous lisons dans le *Progrès de Rennes*:

« Avant-hier, à onze heures, on se pressait dans les couloirs du Palais de Justice. On attendait avec impatience le prononcé de l'arrêt de la cour, qui devait statuer sur l'affaire des dix-huit électeurs légitimistes acquéreurs de la propriété de la Gaudinais, arrondissement de Redon.

« La première chambre de la cour, sous la présidence de M. Plougoulm, a confirmé l'arrêt préfectoral qui rayait de la liste ces dix-huit électeurs.

« L'élection de M. de Genoude, dans l'intérêt duquel ceux-ci avaient hautement réclamé leur inscription dans l'arrondissement de Redon, se trouve gravement compromise par suite de cette décision.

« Nous n'avons rien à en dire. Cependant le grave intérêt qui s'y rattache nous engagera à en publier le texte; chacun ainsi pourra apprécier cet arrêt.

« Si tout ce que l'on dit de ce procès est vrai, il ressortirait peut-être de la publicité donnée aux pièces du procès quelque chose de curieux. Ainsi, l'on verrait un arrêté préfectoral qui retranche d'office de la liste de Redon M. de la Hardrouyère parce qu'il a vendu sa propriété de la Gaudinais, et l'arrêt de la cour qui refuse l'inscription aux acquéreurs parce que M. de la Hardrouyère n'a pas vendu cette même propriété de la Gaudinais.

« Il paraît, au reste, que l'arrêt qui vient d'être rendu sera déféré à la cour de cassation. Les parties intéressées croient, dit-on, y trouver non seulement des erreurs de droit, mais encore des vices de forme péremptoires. Nous tiendrons nos lecteurs au courant. »

— La cour royale de Rennes vient de décider, en principe, que les fonctionnaires publics qui exercent dans un arrondissement des fonctions révocables et temporaires n'ont pas le droit de figurer comme électeurs sur la liste de cet arrondissement, s'ils n'ont préalablement fait la double déclaration prescrite par l'article 10 de la loi sur les élections.

En conséquence, la cour a ordonné la radiation de MM. de Lormel-Picardière, procureur du roi à Redon, Durostre, directeur des contributions directes à Redon, et Chalaïn, percepteur à Bourges-Comptes.

De ces trois électeurs, les deux premiers figuraient indubitablement depuis plus de dix ans sur la liste de l'arrondissement de Redon.

Sept autres fonctionnaires de Redon sont dans le même cas, et seront sans doute retranchés de la liste par les arrêts de la cour à intervenir.

M. le ministre de l'intérieur a adressé récemment aux préfets une circulaire relative à la prohibition des loteries, imposée par la loi du 26 mai 1836. M. le ministre recommande aux préfets de ne pas comprendre, parmi les actes de bienfaisance susceptibles d'être autorisés, les loteries qui n'auraient pour but que de venir en aide à des infortunes particulières. « Il est nécessaire, dit M. Duchâtel, que les souffrances pour l'adoucissement desquelles une loterie sera autorisée aient un caractère général, qu'elles pèsent sur des classes entières, sur une portion notable de la population. Vous considérerez également comme devant être rangés dans cette catégorie de malheurs publics les désastres qui seraient la suite d'une inondation, d'un incendie, de la grêle, de la mauvaise récolte, de tout accident qui atteindrait dans ses ressources une commune ou une contrée. »

cipes qu'il établit sur la nature des gouvernements anciens et modernes, il présente le germe de ses idées lumineuses développées depuis par l'auteur dans son ouvrage de *L'Esprit des Lois*; car Montesquieu se montre ici tel qu'il sera plus tard dans son ouvrage sur les lois.

Ces différents sujets, privés aujourd'hui des grâces de la nouveauté qu'ils avaient dans la naissance des *Lettres Persanes*, y conservent toujours le mérite du caractère original qu'on a su leur donner, mérite d'autant plus réel, qu'il vient ici du génie seul de l'écrivain, et non du voile étranger dont il s'est couvert; car Usbek a pris, durant son séjour en France, non seulement une connaissance si parfaite de nos mœurs, mais une si forte teinture de nos manières mêmes, que son style fait souvent oublier son pays. Il devient même esprit fort, et en cela il n'y a pas de mal, car c'est un musulman qui subit cette métamorphose. Ce léger défaut de vraisemblance peut n'être pas sans dessein et sans adresse: en relevant nos ridicules et nos vices, il a voulu sans doute aussi rendre justice à nos avantages. Il a senti toute la faiblesse d'un éloge direct, et il nous a plus finement loués en prenant si souvent notre ton pour médire plus agréablement de nous. C'est en cela que ce livre est un véritable ouvrage de comédie. Malgré le succès de cet ouvrage, Montesquieu ne s'en était point déclaré ouvertement l'auteur. Peut-être croyait-il échapper plus aisément par ce moyen à la satire littéraire, qui épargne plus volontiers les écrits anonymes, parce que c'est toujours la personne et non l'ouvrage qui est le but de ses traits. Peut-être craignait-il d'être attaqué sur le prétendu contraste des *Lettres Persanes* avec l'austérité de sa place, espèce de reproche, disait-il, que les critiques ne manquent jamais, parce qu'il ne demande aucun effort d'esprit. Mais son secret était découvert, et déjà le public le montrait à l'Académie française. L'événement fit voir combien le silence de Montesquieu avait été sage. Usbek s'exprime quelquefois assez librement, non sur le fond du christianisme, mais sur des matières que trop de personnes affectent de confondre avec le christianisme même: sur l'esprit de persécution dont tant de chrétiens ont été animés; sur les usurpations temporelles de la puissance ecclésiastique; sur la multiplication excessive des monastères, qui enlèvent des sujets à l'Etat sans donner à Dieu des adorateurs; sur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes; sur nos disputes de religion, toujours violentes et souvent funestes. S'il paraît toucher ailleurs à des questions plus délicates et qui intéressent de plus près la religion chrétienne, ses réflexions, appréciées avec justice, sont en effet très favorables à la révélation, puisqu'il se borne à montrer combien la raison humaine, abandonnée à elle-même, est peu éclairée sur ces objets.

« Rica et moi, dit Usbek, sommes peut-être les premiers, parmi les Persans, que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays, et qui aient renoncé aux douceurs d'une vie tranquille pour aller chercher laborieusement la sagesse. Nous sommes nés dans un royaume florissant; mais nous n'avons pas cru que ses bornes fussent celles de nos connaissances. Je ne compte pas sur un grand nombre d'approbateurs. »

« Montesquieu blâme ici le passé, qui croyait être parvenu aux dernières

limites du vrai, du beau et du bon.

« Les hommes sont nés pour être vertueux, et la justice est une qualité qui leur est aussi propre que l'existence. Ce n'est pas par les satisfactions des plaisirs et des sens, mais bien par la pratique de la vertu, qu'ils sont heureux. Mais j'ai parlé à des mollaks, et ces mollaks me désespèrent avec leurs passages de l'Alcoran; car je ne leur parle pas comme vrai croyant, mais comme homme, comme citoyen, comme père de famille. »

Adore Dieu en esprit et en vérité, honore tes parents, sers ta patrie, sois honnête homme, aie la droiture d'esprit et de cœur; être libre, ou plutôt né pour la liberté, marche vers le progrès et l'indépendance, et travaille à affranchir tes frères: voilà la morale, tels sont les préceptes que le dix-huitième siècle a pris à cœur de faire triompher, après s'être débarrassé des entraves de la théologie et des vaines disputes des philosophes scholastiques.

Dans l'apologue des Troglodytes, Montesquieu nous fait comprendre que la vertu seule rend l'homme heureux, et que l'injustice le rend malheureux. Un ardeur toujours nouvelle s'empare du cœur de l'homme vertueux; l'un veut mourir pour son père, un autre pour sa femme et ses enfants, celui-ci pour ses frères, celui-là pour ses amis, tous pour soutenir les droits du peuple. L'apostrophe les hommes injustes et leur dit: « Allez, vous avez dans l'âme un poison plus mortel que celui dont vous voulez guérir; vous ne méritez pas d'occuper une place sur la terre, parce que vous n'avez point d'humanité, et que les règles de l'équité vous sont inconnues. »

Montesquieu critique une foule de pratiques religieuses, en faisant toujours parler son Persan.

« D'où vient, dit Usbek, que Mahomet défend de manger de la chair de pourceau, de toucher aux viandes immondes, à un corps mort, et qu'il nous ordonne, pour purifier notre âme, de nous laver le corps? Les choses en elles-mêmes ne sont ni pures ni impures, et le sujet n'a aucune qualité inhérente qui puisse les rendre telles. La boue ne nous paraît sale que parce qu'elle blesse notre vue; mais elle ne l'est pas plus que l'or et le diamant.

« Il y a ici un nombre infini de docteurs qui élèvent entre eux mille questions nouvelles sur la religion. On les laisse disputer long-temps, et la guerre dure jusqu'à ce qu'une décision vienne la terminer. Aussi puis-je l'assurer qu'il n'y a jamais eu de royaume où il y ait eu tant de guerres civiles que dans celui du Christ.

« J'ai ouï dire qu'en Espagne il y a certains dervis qui n'entendent point raillerie, et qui font brûler comme de la paille un homme qu'ils appellent hérétique. Quand on tombe entre les mains de ces gens-là, heureux ceux qui ont prié Dieu avec de petits grains de bois, et qui ont porté sur eux deux morceaux de drap attachés à deux rubans! »

Je le demande, peut-il y avoir d'allusion plus fine et plus transparente? Ailleurs, il fait dire à son Persan que si l'on examine bien la religion chrétienne, on y trouvera comme une semence des dogmes mahométans.

« On a beau faire, ajoute-t-il, la vérité s'échappe et perce toujours les ténèbres qui l'environnent. Il viendra un jour où l'Eternel ne verra sur la terre que de vrais croyants. Le temps, qui consume tout, détruira aussi les erreurs. Tous les hommes seront étonnés de se voir sous le même étendard; tout, jusqu'à la loi, sera consommé; les divins exemplaires seront enlevés de la terre et portés dans les célestes archives. »

On le voit, l'espoir du dix-huitième siècle est le même que celui du dix-neuvième. On espérait alors ce que nous croyons aujourd'hui, à savoir, qu'un jour viendra, qui peut-être n'est pas loin, où tous les hommes, se regardant comme frères, professeront la même religion, et, comme ils n'ont qu'un même Dieu, n'auront qu'un but, celui du bonheur de l'homme dans ce monde et dans l'autre.

On le voit encore, le dix-huitième siècle ne pouvait pas être content de son état actuel de choses. Le seizième et le dix-septième siècles lui avaient légué, en fait de religion, des choses qu'il ne pouvait nullement accepter; il fallait soumettre à un nouvel examen une foule de questions dont les solutions se faisaient attendre depuis trop long-temps. Il fallait proclamer en principe: qu'une croyance n'est légitime et normale que lorsqu'elle est basée sur la raison et librement consentie par l'intelligence. Il fallait que toute forme d'inquisition disparût et qu'on consultât de nouveau le bon sens des peuples. Oui, il fallait que toutes ces choses fussent nécessaires, pour qu'un homme grave comme Montesquieu, homme de loi, homme politique et philosophe tout à la fois, entreprit d'écrire le livre des *Lettres Persanes*. Car je ne crois pas qu'on attribue cet ouvrage à une ardeur de jeune homme: Montesquieu avait trente-deux ans lorsqu'il publia ces lettres. On ne l'attribue pas non plus à sa perversité d'esprit ni aux passions de son cœur; toute la vie de Montesquieu s'oppose à une pareille hypothèse. Si je fais ici cette réflexion, c'est que souvent les adversaires de ces sortes d'ouvrages croient les avoir victorieusement réfutés lorsqu'ils ont dit que les mœurs de l'auteur étaient plus que douteuses. Mais cette manière de réfuter un livre est la plus mauvaise que je connaisse. On peut, par passion, faire un ou deux actes, ou un plus grand nombre si vous voulez; mais un livre sérieux, mais un livre de longue haleine, mais un livre qui demande une immense collection de matériaux, comme l'*Esprit des Lois*, par exemple, jamais! La passion est inconstante; elle va par bonds et par sauts, passe par le plus et le moins; elle ressemble au sable mouvant. Quintilien dit quelque part que l'homme vicieux et de mœurs dépravées ne sera jamais un véritable orateur, et vous, vous voudriez qu'il fût un livre! L'amour de la vérité, de l'humanité et des sciences, qui sont la véritable nourriture de l'âme, peut seul faire sortir un grand homme de cet état d'inaction où l'entraînent ses sens, et lui faire entreprendre une œuvre de création et de génie. Si l'on songe, d'ailleurs, aux traces de tous genres, aux critiques souvent injustes auxquels un auteur est exposé, on comprendra encore mieux que le désir seul de faire triompher la vérité, ou ce qu'on croit la vérité, a pu le déterminer à élever la voix.

(La suite à un prochain numéro.)

Quelques autres dispositions sont recommandées aux préfets. Nous ne pouvons que les approuver, puisqu'elles sont le résultat d'un vœu très judicieux émis par le conseil général de la Seine. Nous voudrions d'ailleurs que la législation eût permis à M. le ministre de recommander aux préfets de faire poursuivre les individus assez éhontés pour transformer une œuvre de bienfaisance en œuvre d'agiotage, et pour spéculer sur la cupidité publique en achetant des masses de billets qu'ils revendent avec primes, comme cela se voit à Paris.

Lundi dernier, la conférence des avocats à la cour royale de Lyon a tenu sa séance solennelle de rentrée sous la présidence de M. Octave-Vincent de Saint-Bonnet, bâtonnier. M^e Piston a prononcé le discours d'usage ; il avait choisi pour texte de son discours *l'utilité de l'histoire du droit*.

—Les ouvriers de la ville de Reims, voulant honorer la mémoire de Jacquard, l'inventeur de la mécanique de ce nom, travaillent depuis deux ans à la fondation d'une souscription perpétuelle par action de 1 fr., dont le but est de former un capital progressif avec intérêts. Le conseil des ouvriers vient de se réunir et a destiné ces intérêts à une fête en l'honneur de Jacquard.

— On sait qu'un capitaine trésorier a été condamné il y a peu de temps, par le 1^{er} conseil de guerre de Lyon, à cinq ans de réclusion pour cause de malversations. Ce jugement vient d'être cassé par le tribunal militaire supérieur, et l'affaire est renvoyée devant le 2^e conseil de guerre.

— On assure qu'une ordonnance royale paraîtra prochainement au sujet de l'exercice de la médecine magnétique.

— On raconte à Marseille deux arrestations qui ont eu lieu l'une jeudi dernier, à huit heures du soir, sur la route de Saint-Barnabé, près de la Blancarde, et l'autre samedi, sur le chemin de Saint-Loup, à onze heures du matin. La victime de la première arrestation était un jeune ouvrier menuisier, qui, regagnant son gîte, s'est vu aborder par un individu porteur d'une mine atroce, lequel, après lui avoir placé le bout de son pistolet sur la poitrine, lui a demandé son argent. Non content de la pièce de cinq francs que le menuisier lui remit, il menaça de nouveau de décharger son arme, si la personne arrêtée ne se hâtait pas de vider toutes ses poches. Cette injonction valut au voleur une nouvelle somme de 4 fr. que celle-ci donna en engageant son détrousseur à la fouiller. Celui-ci, convaincu cette fois, laissa le menuisier continuer sa route.

L'autre arrestation, qui a eu lieu en plein jour sur une route d'ordinaire assez fréquentée, a été celle d'une femme qui emportait chez elle ses gages de nourrice. Un homme s'approcha vivement de cette femme et la somma de donner tout l'argent qu'elle avait sur elle; il fut obéi à l'instant, et le voleur crut également devoir la débarrasser des effets d'enfant qu'elle avait sous le bras.

GRAND-THEATRE. — Le Maçon, opéra-comique. — Le Diable à quatre, ballet.

CÉLESTINS.— L'Homme blasé, vaudeville.— Jeanne et Jeanneton, vaudeville. — Plus Heureux qu'un Roi, vaudeville. — L'île de Robinson, vaudeville.

A Romans, le 2 janvier 1846, les soies grèges étaient recherchées; il y en avait peu. Les prix étaient à peu près les mêmes qu'au marché précédent. Il s'est fait peu d'affaires à la cote grise.

14/16 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme,	27	à 28
12/14 d. — — — — —	28	28 50
12/15 d. soies courantes, — — — — —	28 50	29
A Aubenas, le 3 janvier, les affaires ont été un peu plus animées. Il y a eu de la demande, surtout dans les titres fins. Les prix ont été les suivants :		
12/15 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme,	28	à 29
11/12 d. — — — — —	29	30
10/11 d. soies courantes, — — — — —	30	31
9/10 d. — — — — —	31	31 50
9/10 d. soies de Joyeuse, — — — — —	32	33
Soies filature à vapeur :		
12/14 d. 5/6 cocons, — — — — —	34	35
12/13 d. 5/6 cocons, — — — — —	36	37
9/10 d. 5/6 cocons, — — — — —	37	38

A Avignon, les affaires reprennent tous les jours un meilleur courant. Les prix se raffermissent, et il est probable même que sous peu de jours ils prendront une légère faveur, attendu que l'on voit paraître plus d'acheteurs sur les places soyeuses, et que généralement la marchandise est assez rare.

En ville : 638 balles de Constantinople.
148 balles de Smyrne.
27 balles de Morée, fine et ferme.
154 balles de Salonique.
142 balles de Perse.
250 balles de Syrie.
125 balles d'Italie.
6 balles d'Espagne.
100 balles de Bengale.

Total : 4,480 balles.
 Au lazaret : 70 balles de Constantinople.
 159 balles de Perse.
 351 balles de Syrie.

Total : 560 balles.

La consommation a été de :

15 balles Baruthine, 13 à 14 f. 50 c.	le demi-kilogramme.
7 balles Selli, 19 à 19 f. 25 c.	—
13 balles Payembol, 15 à 15 f. 50 c.	—
5 balles Anthioche, 13 f. 50 c.	—
4 balles B. L. G., 17 f.	—
4 balles Salonique, 25 f. 50 c.	—

Nouvelles diverses.

M. le maréchal de camp comte de la Tour-du-Pin, en disponibilité, est nommé au commandement du département des Hautes-Alpes, en remplacement de M. le général Ouvray, passé dans la deuxième section des cadres de l'état-major général.

— Les établissements hospitaliers de la division d'Alger sont au nombre de vingt-quatre, savoir : seize hôpitaux permanents, quatre ambulances actives, une ambulance thermale, un dépôt de pharmacie, un magasin de réserve du mobilier, et un dépôt d'infirmiers.

Le progrès de l'état sanitaire de l'armée d'Afrique peut se constater aussi par un autre renseignement statistique, celui de la durée moyenne de séjour des malades dans les hôpitaux. Cette durée a été : en 1840, de trente-sept journées ; en 1841, de trente-trois ; en 1842, de vingt-six ; en 1843, de vingt-deux ; en 1844, de dix-neuf.

Les hôpitaux de la division d'Alger, qui n'étaient guère ouverts qu'à des militaires, ont reçu, en 1844, un nombre de malades civils qui a donné lieu à un mouvement de 104, 701 journées de traitement. Ce mouvement n'a été, en 1840, que de 9,751 journées.

— On écrit de Tulle à l'*Echo de Vesone* :

« Hier matin, M. Levicomte, fournisseur de la troupe qui est en garnison à Tulle, s'est fait sauter la cervelle avec un pistolet. Traduit, pour malversation, devant le conseil de guerre séant à Clermont, il allait se mettre en route avec le gendarme qui le surveillait, lorsque, étant passé dans un appartement à côté de celui où se trouvait ce militaire, il s'y est donné la mort. M^{me} Levicomte, qui entraînait en ce moment, l'a trouvé gisant sur le plancher. L'enterrement a eu lieu le soir même, sans qu'aucun honneur ait été rendu au mort, sans qu'aucun avis même en ait été donné à l'autorité, clandestinement pour ainsi dire. »

— On écrit de Tulle à la même feuille :

« La gendarmerie a amené dans la prison de Tulle M. N....., notaire de l'arrondissement, inculpé de faux en écriture authentique et publique. »

— On se rappelle la fuite de M. Isot, agent de change à Paris, disparu le 8 décembre dernier, laissant ses affaires dans un grand désordre. Le même jour, les scellés étaient apposés sur ses livres et papiers, des administrateurs judiciaires provisoires étaient nommés, et la chambre syndicale des agents de change votait une somme de 895,000 f. pour désintéresser les créanciers privilégiés de M. Isot.

Une réunion de tous les créanciers a eu lieu dans la salle Herz. L'actif de M. Isot n'est porté qu'à 1,200,000 f., et son passif s'élève à la somme énorme de 4,000,000 f. Le nombre des créanciers est de 600. M. Isot a fait proposer un arrangement par lequel, au moyen de la cession de tous ses biens et de la somme offerte par la chambre syndicale, ses créanciers pour faits de charge recevraient à peu près 85 0/0, et ses créanciers ordinaires 50 0/0. Presque tous les créanciers étaient présents; l'arrangement proposé a été accepté séance tenante, et des commissaires ont été désignés pour surveiller les intérêts des créanciers.

— L'Odéon, après avoir passé quelques semaines à reprendre les vieux chefs d'œuvre pour donner de l'ensemble à sa troupe où l'on remarque déjà nombre d'artistes qu'envierait le Théâtre-Français, va donc entrer avec activité dans le nouveau répertoire. Après *Diogène* viendra la pièce de M. Ponsard, qui s'occupe des dernières retouches de son œuvre.

La loyale promesse faite par M. Ponsard de ne livrer sa nouvelle tragédie qu'à la direction de l'Odéon, promesse qui, de la part du jeune auteur, vaut mieux que tous les contrats du monde, chagrine beaucoup, à ce qu'il paraît, certaines gens à la plume malaisante; car dimanche, dans deux de ces journaux auxquels les comédiens sont ou se croient forcés de s'abonner, une note, la même au fond, mais variée dans la forme, a paru pour annoncer que M. Ponsard avait, par un traité signé la veille à quatre heures, donné sa pièce aux Français après l'avoir retirée à l'Odéon. Or, c'était une odieuse invention, destinée aux feuilletonistes, dont plusieurs n'ont pas manqué de la reproduire, innocemment, dans leurs feuilletons de lundi.

On avait conseillé au directeur de l'Odéon de poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces notes perfides, dont la publication est organisée par des hommes dont le mépris public a depuis long-temps fait justice. Il s'y est refusé; mais le jour où il s'y décidera, nous verrons un procès où les motifs des persévérantes attaques d'une portion de la presse parisienne contre les artistes, contre les plus honorables industrielles, formeront un curieux appendice aux *Mystères de Paris*.

— On assure qu'il a été fait offre au prince Louis-Napoléon de sa grâce, à la condition qu'il en ferait la demande à Louis-Philippe dans des termes convenables. La grâce et la condition ont été refusées.

— Une mystérieuse tentative d'assassinat est racontée dans les termes suivants par un journal de Bruxelles :

« Il est d'usage, lorsque la famille royale doit retourner le soir au château de Laeken, de faire reconnaître la route par une patrouille de cavalerie. Mercredi 24 décembre, le roi et la reine, retournant seuls par suite d'un dîner d'absence, ne sont pas accompagnés par une patrouille de cavalerie.

tenus au palais par suite d'un dîner d'apparat, ne sont retournés à Laeken que vers dix heures et demie ou onze heures du soir. Quatre sous-officiers du régiment des guides venaient de reconnaître la nouvelle route royale de la place de la Reine au pont de Laeken, lorsque l'un des cavaliers de la patrouille, séparé de quelques pas de ses compagnons, essuya un coup de feu parti de l'endroit de la chaussée que traversent les deux lignes du rail-way allant à la station de l'Allée-Verte et à celle de la porte de Cologne. Le maréchal-logis sur lequel le coup paraissait être dirigé entendit distinctement le sifflement d'un projectile d'arme à feu. Son cheval s'effraya et prit le galop, mais presque au même instant un second coup de fusil se fit entendre et manqua d'atteindre la tête du cheval. Tout ceci avait eu lieu dans l'espace d'une demi minute.

» Les autres cavaliers de la patrouille, accourus au bruit de cette double détonnation, se mirent en devoir d'explorer les accotements de la chaussée pour saisir l'auteur de l'attentat ; mais toutes les recherches furent inutiles. Le coupable avait dû prendre la fuite dans une direction opposée, vers le pont de Laeken. Deux gendarmes à cheval postés contre ce pont ne bougèrent point, et lorsque les sous-officiers les interpellèrent à ce sujet, ils déclarèrent que leurs chevaux s'étaient effrayés et qu'ils n'avaient pu les diriger vers l'endroit d'où paraissent les deux coups de feu successifs.

« Tout ce qu'on put découvrir de cette mystérieuse et criminelle tentative, c'est que l'on avait vu rôder dans cette localité, quelques instants auparavant, un individu à la démarche équivoque, et qui semblait être porteur d'un grand bâton qui pouvait bien être un fusil.

« Un quart-d'heure après l'événement, la voiture conduisant LL. MM. à Laeken passait sur la chaussée, sous l'escorte des cavaliers qui avaient reconnu la route, et aucun nouvel incident ne s'est reproduit. »

— Les journaux anglais annoncent que l'on a les plus grandes inquiétudes sur le sort du steamer *Tom-Bowling*, parti de la Tamise pour Brème le 11 décembre, et dont on est complètement sans nouvelles. Ce bateau à vapeur, de la force de 50 chevaux, avait été employé comme remorqueur dans la Tamise; le voyage qu'il entreprenait était un essai, à la suite duquel il devait être vendu. On craint qu'il n'ait péri corps et biens sur la côte hollandaise dans le coup de vent du 17. L'équipage se composait de onze hommes.

On signale aussi trois navires hollandais de la compagnie des Indes qui se sont perdus sur les côtes d'Angleterre. Outre les navires du long cours, un grand nombre de petits bâtiments ont encore été victimes des mauvais temps qui ont régné vers la fin de décembre. L'on cite, comme ayant été engloutis corps et biens dans la baie de Dungeness, *l'Elisabeth*, chargée de charbon, faisant les voyages de Sunderland à Rouen, et *l'Elisa*, de Northfields, se rendant à Honfleur avec un semblable chargement.

—Des lettres écrites, en date du 30 octobre, à bord de la division commandée par l'amiral Lainé, font connaître que l'expédition projetée dans le Parana devait avoir lieu sous quelques jours.

De ce côté aussi nous avons à déplorer un accident survenu à l'un de nos bâtiments à vapeur. On annonce que des avaries majeures empêcheront *le Fulton* de prendre part aux opérations militaires de la Plata.

Ces avaries consistent dans la rupture de plusieurs pièces importantes de la machine et empêcheront pour quelque temps ce navire de rendre aucun service ; on pense même qu'il ne pourra pas être complètement réparé à Montevideo, où il va se rendre péniblement. Il était devant Martin-Garcia, lorsque l'accident est arrivé. On l'attribue à l'engorgement par le sable des pompes à air.

— Il y a quelques jours, on a trouvé sur la plage, entre Wis-sant et Sangatte, une boîte qui renfermait un enfant du sexe féminin, âgé de deux ans environ ; le corps était enveloppé dans du coton, et une bourse contenant deux pièces d'or se trouvait au-dessus, avec une note manuscrite conçue à peu près ainsi : « *Donnez-le*

« La personne charitable qui trouvera ce corps est priée de le faire enterrer en terre sainte , parce qu'il est celui d'un chrétien. »

Ce vœu a été respecté. Nul doute que ce corps ne provienne d'un navire qui aura passé en vue de nos côtes ; un enfant sera mort à son bord , et ses parents , ne voulant pas que la mer lui servit de tombeau , comme il arrive en semblable circonstance , auront pensé pieusement à le confier aux flots , avec l'espérance de le voir déposé sur la plage et recueilli religieusement.

NOURRITURE DU BÉTAIL. — NOUVEL ALIMENT.

Dans les pays même les plus avancés, où la production des fourrages est abondante, il y a beaucoup de végétaux et de résidus perdus pour la nourriture d'hiver; ainsi, les fanes de pommes de terre, les feuilles de betterave, les pulpes dans les localités où se fabrique le sucre indigène et la fécule de pommes de terre.

Sur certains points, les fourrages sont à un prix très élevé; tandis que sur d'autres ils sont à vil prix; ainsi, il y a des villes où le foin se paie jusqu'à 14 f. le cent kilogrammes, tandis que dans d'autres il ne dépasse pas 2 et 3 f., et cette différence vient de la difficulté de transporter à bon marché une marchandise naturellement encombrante.

Utiliser les végétaux de toute nature aujourd'hui perdus pour l'alimentation du bétail, ceux-mêmes auxquels on n'avait pas songé jusqu'ici pour cet emploi; enlever, dans certain cas, l'eau qu'ils contiennent, les rendre ainsi inaltérables et d'une conservation assurée; en réduire le volume de manière à les rendre transportables à de grandes distances; les transformer sous forme de corps durs, mais très friables, en substances alimentaires appropriées dans certaines conditions à la nourriture du cheval, des bêtes à cornes et de tous les animaux; combiner les principes nutritifs qui se trouvent dans chacune de ces plantes de manière à pouvoir toujours donner une nourriture contenant les éléments nécessaires à une bonne alimentation. tel est le problème qu'on dit aujourd'hui

résolu au grand avantage de l'agriculture, à laquelle cette nouvelle découverte va désormais permettre d'avoir plus d'animaux et de faire plus d'engrais, double résultat sans lequel il n'y a pas d'améliorations possibles dans l'industrie agricole.

Par des moyens aussi simples que certains, les feuilles de toute nature, les joncs, les bruyères, les herbes des marais et même les plantes marines, les pulpes et les fanes de pommes de terre, les feuilles et les résidus des betteraves, sont convertis sans altération en nourriture propre aux animaux, et peuvent former la provision d'hiver des cultivateurs.

A distance convenable de nos côtes, les plantes marines devront être utilisées. Dans les pays de marais, une foule de plantes aujourd'hui délaissées par les animaux seront appropriées à leur alimentation; dans le centre de la France et dans les départements de l'Ouest, de vastes étendues de landes, qui ne fournissent aujourd'hui que de rares et chétifs animaux qu'un pacage insuffisant et presque toujours dangereux, deviendront le principe d'une alimentation parfaite, précisément dans la saison d'hiver, pendant laquelle les animaux, retenus à l'étable, peuvent fournir une grande quantité d'engrais; dans les pays plus riches, où la pomme de terre et la betterave sont cultivées en grand, on pourra utiliser les feuilles et les pulpes de ces plantes, aujourd'hui presque entièrement perdues; dans les villes, où le transport du foin est presque toujours coûteux, on pourra fournir la ration du cheval par des mélanges représentant le foin, l'avoine et le son.

Enfin, il n'y a pas de substances végétales aujourd'hui sans emploi qui ne puissent être transformées en substances propres à l'alimentation des animaux et susceptibles d'être transportées à peu de frais et conservées intactes comme le foin le plus sec.

Tels sont les détails publiés dans l'Echo agricole par un correspondant de ce journal. L'auteur de cette importante découverte est M. Valmor, dont le nom est déjà connu par les services qu'il a rendus à l'industrie agricole, et notamment par les engrais tourbeux qu'il fabrique à Marseille avec les vidanges de cette ville qu'on jetait précédemment à la mer.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

CORTÈS. — SÉNAT.

Présidence du marquis de Miraflores.

Séance du 27 décembre 1845.

Le procès-verbal de la veille ayant été lu et approuvé, le marquis de Vallgornera a la parole pour la lecture du projet d'adresse de la majorité à la commission. Ce projet, d'une assez grande étendue, ne contient aucun aperçu nouveau; ce n'est guère qu'une paraphrase du discours de la couronne lui-même. Nous nous dispenserons donc de le rapporter; nous y reviendrons lors de la discussion, si toutefois elle présente quelque chose de remarquable.

Le duc de Frias lit ensuite un autre projet d'adresse, et la discussion en est renvoyée également après l'impression et la distribution des deux projets. On passe ensuite à la discussion assez vive et animée de l'admission ou de la non admission de M. Juan Gallegos. Différents orateurs sont entendus pour ou contre, et l'admission est enfin prononcée.

La séance du 29 a été consacrée tout entière à l'examen de l'admissibilité de plusieurs membres; cette discussion ne nous offre que bien peu d'intérêt. Celle de l'adresse a dû commencer le 30.

Le même jour, la chambre des députés a continué la vérification des pouvoirs de ses membres. Après un léger débat entre le président de la chambre et M. Moyano sur le retrait de la loi électorale, le rapporteur de la commission a la parole pour lire le projet d'adresse de la majorité en réponse au discours de la couronne. M. Seijas lit à son tour le projet d'adresse de la minorité, et la discussion est renvoyée au 3 janvier.

— *El Clamor publico* stigmatise avec énergie le complaisant projet d'adresse. « Le travail de la commission, dit-il, consiste à affirmer tout ce que le ministère affirme, à louer ce qu'il loue, à le féliciter de ce qu'il a fait jusqu'aujourd'hui, et ce qu'il se promet encore de faire, à s'abstenir soigneusement d'émettre une opinion sur les divers points que touche le discours de la couronne, de crainte sans doute de provoquer un conflit entre les gouvernants. Le sénat n'a rien trouvé digne d'observation dans les graves événements qui se sont succédés depuis le 23 mai, ni la funeste issue de la négociation avec Rome, ni le décret d'emprunt, ni les proclamations draconiennes de Breton, ni les abus et les désordres dont gémit l'Espagne. Il n'ose adresser ni une censure, ni un avis, ni un conseil aux hommes qui dirigent les affaires de l'Espagne, etc. »

ANGLETERRE.

Voici, d'après le *Standard*, la liste officielle des membres du cabinet britannique, tel qu'il a été constitué dernièrement : Sir Robert Peel, premier lord de la trésorerie ;

Sir J. Graham, secrétaire d'état de l'intérieur ;

Lord Lyndhurst, lord chancelier ;

Le duc de Buccleugh, lord président du conseil ;

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée ;

Le comte d'Aberdeen, secrétaire d'état des affaires étrangères ;

Le comte de Haddington, lord du sceau privé ;

Le comte de Ripon, président du bureau du contrôle ;

Le très honorable H. Goulburn, chancelier de l'échiquier ;

Lord Granville Somerset, chancelier du duché de Lancastre ;

Le comte de Lincoln, premier commissaire de l'impôt foncier ;

Le très honorable Sidney Herbert, secrétaire d'état de la guerre ;

(qui tous figuraient dans l'ancien cabinet Peel) ;

Le comte de Dalhousie, président du bureau de commerce ;

Le comte d'Ellenborough, premier lord de l'amirauté ;

Le comte de Saint-Germans, directeur général des postes ;

Le très honorable W. Gladstone, secrétaire d'état des colonies.

(Ces quatre derniers membres sont seuls nouveaux.)

ETATS-UNIS.

Le paquebot à voiles le *Zurich*, qui a quitté la baie de New-York le 17 décembre, est arrivé au Havre vendredi soir, après un court passage de quinze jours et demi; c'est une des traversées les plus rapides qui aient été faites depuis long-temps par nos paquebots à voiles.

Les avis qu'il apporte, de deux jours seulement postérieurs à ceux du *Cambria*, ne contiennent rien de nouveau. Le *New-York-Herald*, dans son numéro du 16, développe le but de la négociation entreprise par M. Stidde, à Mexico; il entre dans les détails des propositions faites par cet envoyé, et que déjà il avait énoncées dans son *post-scriptum* du 15 décembre; il se prononce hautement pour l'achat de la Nouvelle-Californie, moyennant une indemnité de vingt millions de dollars, qui remettrait dans une position prospère les finances du Mexique.

« Toutefois, continue-t-il, ce n'est là qu'un premier pas dans la grande voie où se proposent de marcher les gouvernements républicains de notre hémisphère; le chemin est tracé, et il est difficile de prévoir où l'on s'arrêtera.

« Au lieu d'une négociation qui aurait seulement pour but la délimitation des frontières du Texas ou l'acquisition de la Californie, nous croyons qu'il est question d'un projet ayant pour but l'union des deux républiques et l'annexion du Mexique aux Etats-Unis ou des Etats-Unis au Mexique, comme on voudra, de manière à présenter au monde une république sans égale, même dans l'imagination des visionnaires du temps passé ou du temps présent.

« Rien ne s'oppose à l'union des deux républiques sur les mêmes bases qui ont déjà sanctionné l'adjonction aux Etats-Unis de la Floride, de la Louisiane, et qui bientôt consolideront celle du Texas et de l'Oregon.

« L'union pourrait s'effectuer immédiatement en autorisant les états mexicains à élire des représentants en nombre proportionnel à la population, d'après le dernier recensement, et sur les mêmes bases qu'aux Etats-Unis. »

Après avoir tracé un brillant tableau de la grande république qui embrasserait ainsi le Mexique et les Etats-Unis, après avoir fait briller aux yeux des Mexicains tous les avantages d'un gouvernement fédéral, la feuille américaine termine en exprimant l'espoir que le congrès mexicain se montrera disposé à bien accueillir ces ouvertures.

SUÈDE.

Il s'est produit, il y a quelque temps, en Norvège, un fait tout à la fois politique et judiciaire d'une grande portée, et dont la suite n'avait pas encore été révélée jusqu'ici. M. Voigt, ministre des finances du royaume de Norvège, avait été forcé de comparaître devant la haute cour de justice de Christiania comme accusé d'avoir établi un impôt par simple ordonnance, en l'absence du *storting* (assemblée législative). La cour, tout en acquittant M. Voigt, avait déclaré qu'il s'était trompé dans l'application du paragraphe 17 de la loi fondamentale, relatif à l'impôt, en ce que ce paragraphe n'autorisait pas le pouvoir royal à décréter, sous la responsabilité ministérielle, dans l'intervalle des sessions, de nouvelles taxes, sauf à les faire sanctionner plus tard par la représentation nationale.

Le conseil des ministres a vu dans les considérants de cet arrêt un abus de juridiction, et il a adressé au roi de Suède et de Norvège un mémoire tendant à prouver que la haute cour n'est pas compétente pour déterminer les limites des pouvoirs constitutionnels de l'Etat. Le roi, adoptant cette manière de voir, l'a sanctionnée par une proclamation qui a été publiée à son de trompe, sur toutes les places et dans tous les carrefours de Christiania, par deux hérauts d'armes en grand costume, escortés de forts détachements de cavalerie. Voici la traduction littérale du document dont la traduction a été écoutée partout dans un morne silence :

« Il a plu à Sa Majesté le roi d'ordonner et de faire publier ce qui suit :

« Sa Majesté le roi regarde l'arrêt prononcé le 8 novembre der-

nier par la cour du royaume sous le même point de vue que celui de Norvège, et il ne reconnaît nullement à ladite cour la compétence de faire, par des interprétations de la loi fondamentale, des modifications à la distribution constitutionnelle de l'autorité publique entre les pouvoirs de l'Etat, dont aucun n'a le droit de s'attribuer, sous le prétexte de ce qu'un arrêt de la cour du royaume a pu dire, un nombre plus ou moins grand de prérogatives que celui fixé par la charte.

« Sa Majesté le roi se réserve en conséquence le droit d'exercer, à l'avenir, toutes les fois que le bien général l'exigera, la pleine et entière autorité que lui donne le paragraphe 17 de la loi fondamentale.

« L'expédition de l'arrêt de la cour du royaume, qui a été transmise à Sa Majesté, sera déposée aux archives de l'état de Norvège. »

L'avocat Siang, qui avait présenté la défense du ministre Voigt devant la cour de Christiania, vient d'être nommé secrétaire d'état de l'intérieur, en remplacement de M. Bokling, démissionnaire.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 janvier 1846.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 était à 82 80, et il a ouvert au parquet à 82 83. Il a été coté immédiatement à 82 80, puis, après être resté long-temps, tantôt offert, tantôt demandé, à ce prix, il est monté très lentement, mais sans aucune réaction jusqu'à 83 25, et il a fermé au parquet à 83 20.

Après la clôture, on a fait 83 50; mais le dernier cours a été 83 27 1/2.

Les chemins de fer, faibles à l'ouverture, se sont peu à peu raffermis, et ils ont fermé avec une hausse qui leur a fait regagner sinon dépasser le terrain qu'ils avaient perdu à la bourse d'hier.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent.....	82 40	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	325
Quatre et demi pour cent.....	»	— (rive gauche)...	360
Cinq pour cent.....	121 45	Paris à Orléans.....	1260
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1025
Trois pour cent belge...	»	Rouen au Havre.....	815
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	99 1/8	Avignon à Marseille.....	1005
Cinq pour cent belge.....	105	Strasbourg à Bâle.....	255
Cinq pour cent napolitain...	»	Orléans à Vierzon.....	760
Récépissés Rostchild.....	102 25	Orléans à Bordeaux.....	660
Cinq pour cent romain.....	»	Amiens à Boulogne.....	555
Cinq pour cent portugais...	»	Montreuil à Troyes.....	442 50
Trois pour cent espagnol...	»	Bordeaux à la Teste.....	200
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais...	»	Chemin du Nord.....	760
Banque de France.....	3310	Fampoux à Hazebrouck...	500
Comptoir d'Escompte.....	1140	Dieppe et Fécamp.....	495
Banque belge.....	780	Paris à Strasbourg.....	555
Caisse Lafitte.....	1150	Tours à Nantes.....	582 50
Obligations de Paris.....	1385	Paris à Lyon.....	640

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	975	1005	975	»
prime.....	»	»	1000	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1250	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	1005	1002 50	1007 50	»
prime.....	»	»	1017 50	1015	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	690	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	745	758 75	743 75	740
prime.....	»	»	752 50	»	780	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Il a été trouvé, dans un omnibus allant de la barrière de Saint-Clair au quartier d'Ainay, UNE BROCHE EN OR. La personne qui l'a perdue peut s'adresser à M. Galerne, chef de la police de sûreté, à l'Hôtel de Ville.

Il a été saisi sur des personnes prévenues de vol :

- 1° Une pendule en albâtre ;
 - 2° Un petit métier à broder ;
 - 3° Trois pelotes neuves propres à recevoir des épingles ;
 - 4° Un cabas en crin noir ;
 - 5° Une grosse montre en argent ayant le cadran en faïence ;
 - 6° De l'étoffe de laine rouge.
- S'adresser, pour voir ces objets, aussi à M. Galerne, qui en est dépositaire.

Le même commissaire prie les personnes qui auraient trouvé une jumette à poil rouge, ayant une étoile blanche au front et à une jambe les traces du feu, de vouloir bien lui en donner avis.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

FICHET,

MÉCANICIEN A LYON,

Place du Concert,

et à Paris, rue de Richelieu, n. 77,

Vient d'obtenir un brevet d'invention pour 15 ans (sans garantie du gouvernement), pour un moyen de sûreté portatif qui donne la sécurité aux voyageurs dans les hôtels.

Prix 6 fr. l'un.

Fabrique de coffres forts garnis en forte tôle du prix de 1,000, 800, 700, 550, 450, 390, 290 et

65 fr.

NOUVELLES SERRURES DE SURETÉ.

Elles sont du prix de... 25 fr. 30 f., posées.

Perfectionnées, petites

clefs..... 45 50 —

Verroux de sûreté..... 32 35 —

Pour tiroirs, depuis..... 10 f. jusqu'à 28 fr.

Pour nécessaires, depuis..... 15 — 25

Serrures à pompe, per-

fectionnées, depuis..... 15 — 50

Ressorts pour fermer les portes seules, du prix

de 4 à 5 fr.

M. FICHET se charge de tout ce qui concerne la

serrurerie et le bâtiment. (6258)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxus blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens, à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

ON DEMANDE

une personne résidant dans la localité pour représenter une forte maison de commerce et surveiller un dépôt de ses articles. On accorde un beau traitement fixe et des remises.

Ecrire à MM. L. JACQUET ET C^e, négociants, 56 et 58, rue Paradis-Poissonnière, à Paris. (Affranchir.) (5376)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS.

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malgou, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4532)

A VENDRE DEUX CHEVAUX,

un anglais et un Mecklenbourgeois, de passage dans cette ville, venant de Paris.

S'adresser à l'hôtel de l'Europe, place de Belle-cour. (74)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Pouaillerie, 19.